

MECANISME D'ASSISTANCE TECHNIQUE CADRE DE REFERENCE

Février 2024

CONCEPT

Le mécanisme d'assistance technique (MAT/TAF) est un mécanisme qui permet d'apporter un soutien sur mesure aux activités et aux actions, sur la base de l'identification par les pays partenaires du Sud (PPVSs) et les États membres de l'UE (EM de l'UE) d'opportunités spécifiques en matière de capacités, de renforcement, de besoins opérationnels, de priorités et de carences.

Cette modalité de financement a prouvé sa valeur significative dans la phase V du Projet EuroMed Justice en intégrant des activités ad hoc et des priorités non prévues dans les plans originaux, souvent déterminées par l'évolution des tendances criminelles dans la région et les sensibilités politiques entre les différents PPVSs et entre les PPVSs et les EM de l'UE. Au cours de la phase VI, les activités du MAT soutiendront également le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'activités à caractère opérationnel. Elles offriront des opportunités supplémentaires d'établir ou de renforcer les relations et la confiance, ce qui permettra à terme une coopération judiciaire efficace en matière pénale.

Le MAT est axé sur la demande, sur la base de requêtes spécifiques soumises à l'équipe de projet EMJ par au moins deux PPVSs ou par un PPVS et un EM de l'UE. Afin de stimuler une coopération intra-régionale plus étroite, les activités opérationnelles entre les PPVSs uniquement sont également éligibles à un financement.

Eurojust dispose de spécialistes de la plupart des types de criminalité et d'une expérience pratique des cas opérationnels, qui peuvent être utiles dans le cadre des activités du MAT. Le MAT prendra en considération les différents stades de développement, les capacités et les spécificités des PPVSs, et évitera les approches uniformes. Le recours au MAT sera également encouragé pour remédier à l'inégalité des capacités.

OBJECTIFS

Couvrir et soutenir les activités du projet qui n'ont pas été explicitement identifiées, définies et planifiées, et soutenir la coopération dans des situations transfrontalières spécifiques - *soit basées sur des cas, soit liées à un phénomène criminel spécifique* - en vue de faciliter une utilisation accrue des outils et instruments modernes qu'Eurojust et les États membres de l'UE utilisent régulièrement dans le cadre de la coopération judiciaire.

Par conséquent, les initiatives suivantes sont éligibles au financement du MAT:

1. Organiser des activités opérationnelles axées sur la demande, identifiées par les membres du CrimEx et les points de contact EMJNet, pour lesquelles une coopération et des échanges plus étroits sont nécessaires, c'est-à-dire:

- a) Réunions opérationnelles entre au moins deux PPVSs;
- b) Réunions opérationnelles entre au moins un PPVS et un EM de l'UE (y compris les membres nationaux d'Eurojust);

- c) Réunions opérationnelles sur des phénomènes criminels spécifiques affectant l'UE et/ou le voisinage méridional ou des parties de ceux-ci.
2. Organiser des réunions préliminaires visant à évaluer la pertinence des dossiers pour le soutien d'Eurojust et soutenir la participation accrue des PPVSs aux réunions de coordination organisées dans le cadre des dossiers d'Eurojust.
3. Soutenir le renforcement des capacités et des compétences des PPVSs en fonction de leurs différences et de leurs spécificités.

Le MAT sera utilisé pour soutenir les demandes au niveau bilatéral, régional ou transrégional.

Le MAT sera permanent pendant toute la durée du projet et sera mis en œuvre par le biais des procédures décrites ci-dessous.

DESCRIPTION DU MÉCANISME

1. Critères à remplir par la demande d'initiative financée par le MAT

Les demandes d'initiatives financées par le MAT doivent:

- a. être présenté par au moins deux PPVSs ou un PPVS et un État membre de l'UE, ou avoir une portée régionale ou être soutenu par un plus grand nombre de PPVS;
- b. soutenir les initiatives liées à des situations transfrontalières spécifiques, qui ne sont pas explicitement planifiées, et les activités visant à renforcer les capacités et les compétences des PPVSs dans des domaines spécifiques;
- c. contribuer à la réalisation de l'objectif et des buts généraux d'EMJ;
- d. éviter la duplication ou le chevauchement avec une autre activité prévue par EMJ ou d'autres projets en cours financés par l'UE au niveau régional ou bilatéral;
- e. décrire l'objectif et les buts de l'activité recherchée, les actions concrètes à mener, les résultats attendus et les indicateurs.

2. Évaluation et approbation des demandes d'initiatives financées par le MAT

L'équipe de projet EMJ recevra directement la demande et vérifiera qu'elle est conforme aux critères mentionnés ci-dessus. Si elle est satisfaite, l'équipe de projet EMJ informera les initiateurs du début de la procédure d'évaluation et définira les actions spécifiques à mener, y compris, si nécessaire, le profil des experts requis. L'équipe de projet EMJ informera également DG NEAR et la (les) délégation(s) de l'UE concernée(s).

3. Mandat spécifique pour l'activité demandée

Une fois la demande approuvée, l'équipe du projet EMJ préparera les termes de référence (TdR) et le budget de l'activité.

4. Mise en œuvre de l'activité demandée

L'équipe de projet EMJ mettra en œuvre l'activité conformément aux TdR définis et approuvés, avec le soutien et l'engagement total des PPVSs et des EM de l'UE participants et en étroite coordination avec la/les délégation(s) de l'UE concernée(s).

5. Calendrier et échéances

Compte tenu de la flexibilité du MAT, les demandes de financement peuvent être présentées pendant toute la durée du projet, mais au plus tard 6 mois avant la date de fin du projet.

L'équipe de projet EMJ s'efforcera de procéder à l'évaluation initiale d'une demande dans les 10 jours ouvrables suivant sa réception. Une décision finale sera prise par l'équipe de projet EMJ, en principe dans un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande.

6. Transparence

L'équipe de projet EMJ informera le CrimEx des nouvelles initiatives en matière de MAT et inscrira un point à l'ordre du jour de chaque session du CrimEx consacré au MAT:

- a. Présentation des nouvelles initiatives du MAT;
- b. Les initiateurs du MAT diffuseront les enseignements tirés de toute activité mise en œuvre par le biais de rapports écrits et de présentations lors des réunions CrimEx.

Les termes de référence du MAT seront publiés en anglais, en français et en arabe sur le site web d'EMJ.